

demeurent ignorés, du moins, tous ses rapports nous en seront bientôt connus, et dans l'intervalle même de leur activité la plus intime.

L'AFFAIRE DREYFUS

Toujours le fait nouveau ? M. Rochefort, dans l'Intransigeant, déclare que si un faux a été commis dans le dossier remis à la Commission d'enquête, c'est le capitaine Targe qui l'a découvert, en indiquant comme date de rentrée la date de sortie de la pièce dite « des chemins de fer ».

Notre confrère ajoute : « Le commissaire qui s'est écrit, il y a deux jours, que le faux Henry n'était rien auprès de celui, était dans le vrai. Le mensonge n'avait fait, en réalité, qu'un tour aux suggestions de l'agent Lemerrier Picard, qui, pour dissimuler et annuler les preuves vraies, avait écrit ce qui y est en fait fausses. »

Car le malheureux Henry, qui s'est laissé affolier par la perspective de responsabilités qu'il n'aurait certainement pas encourues, n'avait fait, en réalité, qu'un tour aux suggestions de l'agent Lemerrier Picard, qui, pour dissimuler et annuler les preuves vraies, avait écrit ce qui y est en fait fausses.

Il contenait Henry qui résumait en une lettre toutes les imputations portées contre Dreyfus par des témoins honorables et les attribuer à une seule personne n'est pas commettre un faux ; et quand le syndicat est le papier contre les mains, il le lui met précisément de côté pour ne servir au moment psychologique.

M. Rochefort dit que le fait est tellement certain que, dès le début de l'agitation dreyfusienne, le Figaro, très en retard de ce qui se passait dans la coulisse, publia un communiqué dont le rédacteur affirmait que le dossier contenait au moins un document faux. Ce document, toujours d'après l'Intransigeant, c'était la lettre Henry, que le commissaire et le Comité progressiste du Nord, adresse aux députés sénatoriaux la lettre suivante :

Saint-Namur, Mouton et Dougas. L'un des hauts-fonctionnaires des loges de Trignac se d'écarter et, pendant quelques instants, l'âme tout entière parat embrasée. Quelques moments auparavant, les ouvriers employés autour de ce haut-fonctionnaire s'étaient aperçus qu'une croix de fer et un bracelet, à sa ceinture, étaient, par un accident, tombés à terre. Les deux objets atteignirent au moins 150 000 francs. On ignore les causes de cet accident.

LA MALADIE DU SOMMEIL. — On sait qu'il y avait en traitement à l'hôpital de l'Association des Dames de France, trois noirs atteints de la maladie du sommeil. L'un d'eux était mort il y a peu de temps. Un second décès s'est produit ce matin et les médecins désespèrent de sauver le troisième malade.

UN FANTÔME. — Les habitants de Beaumont-du-Perigord étaient en émoi depuis quelque temps ; un fantôme avait l'aspect d'une femme habillée de blanc et paraissait voler à quelques mètres au-dessus du sol avant de se diriger vers eux. Deux chasseurs l'aperçurent un soir et aperçurent que le fantôme était constitué par un reflet de lune sur la pointe d'un rocher. Quelques broussailles agitées par le vent lui donnaient l'air de valser ! Encore une légende qui disparaît.

EXPLOSION A BORD D'UN BOISER. — 43 blessés. — Sydney, 7 janvier. — Une explosion de chaudière s'est produite à bord du croiseur anglais Walatoo. Il y a 43 blessés.

ELECTION SÉNATORIALE DU NORD

M. Eugène Motte, député-maire de Roubaix, président de la Fédération Républicaine et du Comité progressiste du Nord, adresse aux députés sénatoriaux la lettre suivante :

Lille, le 7 janvier 1904. Monsieur le Délégué,

Un dernier mot sur l'élection de dimanche prochain. Tous les professionnels de foi sont lancés dans l'opinion. Vous allez fixer votre choix. Nous venons, en quelques paroles brèves, vous dire pourquoi nous présentons avec confiance à vos suffrages, la candidature républicaine de M. Félix Chateleyan.

Nous sommes les représentants du parti républicain qui, sans ambiguës, a donné à la République, depuis trente ans, et sans jamais hésiter sur le devoir républicain, toutes ses réserves d'action, d'intelligence, d'expérience.

Nous avons toujours déclaré que c'était le gouvernement qui devait nous diviser le moins et assurer à chaque citoyen l'épanouissement de toutes les libertés, à la condition qu'elles ne nuisent pas à la liberté du voisin.

Du jour où nous avons clairement vu que la coalition des forces radicales et radicaux-socialistes imprimait un mouvement brusque et continuait vers un étatisme oppressif et tyrannique, nous avons combattu l'esprit, d'intolérance, d'irréligion, de compression spéculant sur l'abaissement des caractères.

Deux politiques se présentent à vous, et vous aurez à choisir entre la République de division intestine, de renouement, de sectarisme, et la République de tous et pour tous.

Lisez la profession de foi de M. Triboureaux, la seule qui nous plaise d'analyser. Rediffusez la vraie situation ? Il n'a pas osé aborder les seules questions en jeu.

Il reste sur les questions de sucre, de betteraves, de protection à l'industrie, à l'agriculture. C'est entendu. Tout le monde est d'accord sur ce point. Sur les 300 parlementaires de la Chambre et du Sénat, 880 sont du même avis. Et les quatre candidats de demain professent à ce sujet les mêmes idées.

Mais où M. Triboureaux est muet parce qu'il n'a pas l'aisance des coude, s'étant laissé ligoté, c'est sur les graves questions qui passionnent l'opinion.

Est-il, oui ou non, pour la liberté d'enseignement ? Paragraphe II des idées de tous les républicains, M. Bourgeois, M. Waldeck-Rousseau, M. Poincaré, ont déclaré, qui ont proclamé que la liberté d'enseignement devait subsister entière et qu'il ne fallait pas s'écarter avec elle, ou bien voterait-il comme les six sénateurs du Nord, qui, marchant à deux pieds sur les décisions de la très grande majorité des Conseils municipaux, ont décidé la fermeture des maisons d'éducation, même autorisées, au risque de surcharger les communes d'un gros contingent de centimes additionnelles pour la création et l'entretien d'écoles nouvelles ?

Est-il, oui ou non, pour la séparation de l'Église et de l'État, alors que beaucoup de promoteurs de sa candidature réclament furieusement la dénonciation du Concordat ?

Est-il pour la laïcisation des hôpitaux, des hospices, que demandent journellement les journaux qui défendent en cause ?

Est-il pour le maintien au pouvoir, de tous les enfants terribles, comme les Pelletan, qui ont accablé de leurs clameurs les Gambetta, les Jules Ferry, lorsqu'ils voulaient la France plus grande, plus vaillante ?

Est-il pour ces monopoles d'État que l'on présente, rachats de chemins de fer, de mines, et pour tout l'étatisme ?

M. Triboureaux est muet sur tous ces points. Il voudrait bien parler, mais il est déjà contraint à cette servitude passive que l'on exige maintenant des candidats estampillés.

C'en est trop. Nous prétendons rendre à la République un suprême service en déployant notre Drapeau républicain au centre des opinions, et ce Drapeau nous le ferons flotter en dépit des passions.

Le parti républicain du Nord est débordé. Il s'en est fallu de quelques voix que, du Congrès, ne sortît un candidat radical-socialiste, longtemps le lieutenant d'un maître collectiviste. N'est-ce pas la pierre de touche de toute la longue série de défaillances et de compromissions des dirigeants du parti républicain ?

Il vous appartient d'assigner ce parti vers des voies plus sûres, loin des catastrophes où nous guetteraient réactionnaires et révolutionnaires.

Nous faisons donc appel en faveur de notre candidat, M. Félix Chateleyan, à tous les républicains clairvoyants et à tous les hommes de bonne volonté que la politique d'aventures et de surenchère effraie.

Je vous présente, Monsieur le Délégué, l'assurance de nos plus meilleurs sentiments. EUGÈNE MOTTE, Président du Comité progressiste, Député du Nord, Vice-Président du Conseil général.

Code Pénal et le Code d'Instruction criminelle déclarent délictueuse toute violation de la commission des lois par des fonctionnaires supérieurs. Cependant, cette inviolabilité comme la liberté individuelle n'est pas absolue et le maintien de l'ordre social nécessite des restrictions.

Les restrictions, établies par la loi, diffèrent suivant qu'il s'agit de la nuit, ou, pour la nuit, les dispositions au principe de l'inviolabilité du domicile sont peu nombreuses et strictement prévues par les textes. Nous les cas d'incendie, d'appel du deland, de certaines industries autorisées, dans un intérêt fiscal, à un contrôle de la nuit, ou, pour la nuit, les dispositions au principe de l'inviolabilité du domicile sont peu nombreuses et strictement prévues par les textes.

Nous les cas d'incendie, d'appel du deland, de certaines industries autorisées, dans un intérêt fiscal, à un contrôle de la nuit, ou, pour la nuit, les dispositions au principe de l'inviolabilité du domicile sont peu nombreuses et strictement prévues par les textes.

Pendant le jour, le principe de l'inviolabilité s'étend à tous les cas d'incendie, d'appel du deland, de certaines industries autorisées, dans un intérêt fiscal, à un contrôle de la nuit, ou, pour la nuit, les dispositions au principe de l'inviolabilité du domicile sont peu nombreuses et strictement prévues par les textes.

Un jour où nous avons clairement vu que la coalition des forces radicales et radicaux-socialistes imprimait un mouvement brusque et continuait vers un étatisme oppressif et tyrannique, nous avons combattu l'esprit, d'intolérance, d'irréligion, de compression spéculant sur l'abaissement des caractères.

Deux politiques se présentent à vous, et vous aurez à choisir entre la République de division intestine, de renouement, de sectarisme, et la République de tous et pour tous.

Lisez la profession de foi de M. Triboureaux, la seule qui nous plaise d'analyser. Rediffusez la vraie situation ? Il n'a pas osé aborder les seules questions en jeu.

Il reste sur les questions de sucre, de betteraves, de protection à l'industrie, à l'agriculture. C'est entendu. Tout le monde est d'accord sur ce point. Sur les 300 parlementaires de la Chambre et du Sénat, 880 sont du même avis. Et les quatre candidats de demain professent à ce sujet les mêmes idées.

Mais où M. Triboureaux est muet parce qu'il n'a pas l'aisance des coude, s'étant laissé ligoté, c'est sur les graves questions qui passionnent l'opinion.

Est-il, oui ou non, pour la liberté d'enseignement ? Paragraphe II des idées de tous les républicains, M. Bourgeois, M. Waldeck-Rousseau, M. Poincaré, ont déclaré, qui ont proclamé que la liberté d'enseignement devait subsister entière et qu'il ne fallait pas s'écarter avec elle, ou bien voterait-il comme les six sénateurs du Nord, qui, marchant à deux pieds sur les décisions de la très grande majorité des Conseils municipaux, ont décidé la fermeture des maisons d'éducation, même autorisées, au risque de surcharger les communes d'un gros contingent de centimes additionnelles pour la création et l'entretien d'écoles nouvelles ?

Est-il, oui ou non, pour la séparation de l'Église et de l'État, alors que beaucoup de promoteurs de sa candidature réclament furieusement la dénonciation du Concordat ?

Est-il pour la laïcisation des hôpitaux, des hospices, que demandent journellement les journaux qui défendent en cause ?

Est-il pour le maintien au pouvoir, de tous les enfants terribles, comme les Pelletan, qui ont accablé de leurs clameurs les Gambetta, les Jules Ferry, lorsqu'ils voulaient la France plus grande, plus vaillante ?

Est-il pour ces monopoles d'État que l'on présente, rachats de chemins de fer, de mines, et pour tout l'étatisme ?

M. Triboureaux est muet sur tous ces points. Il voudrait bien parler, mais il est déjà contraint à cette servitude passive que l'on exige maintenant des candidats estampillés.

C'en est trop. Nous prétendons rendre à la République un suprême service en déployant notre Drapeau républicain au centre des opinions, et ce Drapeau nous le ferons flotter en dépit des passions.

Le parti républicain du Nord est débordé. Il s'en est fallu de quelques voix que, du Congrès, ne sortît un candidat radical-socialiste, longtemps le lieutenant d'un maître collectiviste. N'est-ce pas la pierre de touche de toute la longue série de défaillances et de compromissions des dirigeants du parti républicain ?

Il vous appartient d'assigner ce parti vers des voies plus sûres, loin des catastrophes où nous guetteraient réactionnaires et révolutionnaires.

Nous faisons donc appel en faveur de notre candidat, M. Félix Chateleyan, à tous les républicains clairvoyants et à tous les hommes de bonne volonté que la politique d'aventures et de surenchère effraie.

Je vous présente, Monsieur le Délégué, l'assurance de nos plus meilleurs sentiments. EUGÈNE MOTTE, Président du Comité progressiste, Député du Nord, Vice-Président du Conseil général.

Les dispositions entraîneront la disparition de nos exportations, une perte annuelle de 140 à 160 millions, et peut-être même verrons-nous les sucres allemands s'introduire sur le marché français, et le disputer à nos producteurs.

Au Conseil général Le conseil général du Nord, élu des séries courues par l'industrie sucrière, protesta contre la convention de Bruxelles avant qu'elle fut ratifiée par la Chambre. Il adopta les conclusions d'un remarquable rapport de l'honorable M. Anselme, s'élevant contre les conséquences ruineuses que produirait la convention si elle était homologuée, et demandant notamment qu'il soit le moins, le Parlement ne fût appelé à se prononcer sur la convention elle-même, qu'après avoir statué sur la suppression complète de l'impôt de consommation.

Je n'ai pas besoin de vous dire que, comme conseiller général, j'ai voté pour l'adoption des propositions de mon collègue M. Danette.

Vous savez que les protestations du Nord n'ont pas été entendues, et que la convention de Bruxelles est devenue définitive. L'application du nouveau régime des sucres a eu la conséquence qu'il était prévu : les débouchés extérieurs ont été fermés pour nos sucres.

Le mal On avait compté sur une augmentation de la consommation intérieure. Malheureusement, elle avait été trop légèrement évaluée, et on prévoit maintenant qu'elle ne dépassera pas 100,000 tonnes. Si l'on ajoute cette quantité à la consommation intérieure qui était d'environ 450,000 tonnes, on arrive à un total de 550,000 tonnes qui seront absorbés, alors que la production de la campagne actuelle paraît devoir approcher 800,000 tonnes.

Donc le monde s'aperçoit le danger qui atteint directement l'agriculture. Les sucres ne sont plus dans la nécessité de diminuer leur production et de plus elles seront dans l'impossibilité d'offrir un prix suffisant pour la betterave. Il faudra réduire la culture de la betterave, qui est le pivot des assolements dans la région sucrière.

Quoi qu'il en soit, puisque le mal existe, il ne suffit pas de le déplorer. Il faut y chercher des remèdes.

Le premier et le plus sûr moyen d'atténuer le mal, serait d'abaisser le droit de consommation. La région du Nord est tout aussi fondée à demander le régime des boissons, et les régions viticoles auraient mauvaise grâce à refuser ce qu'elles ont obtenu. Un droit de consommation sur le sucre, qui n'est que la petite industrie sucrière et la culture de la betterave seraient ruinées.

À défaut, ou en outre de ce premier remède, qui est le plus efficace, il y en a d'autres qui, pour être moins certains, sont loin d'être dépourvus de valeur et dont il convient d'assurer l'application aussi rapidement que possible.

Le sucre dans l'élevage On est d'accord pour reconnaître que le sucre n'est pas seulement un excellent aliment pour l'homme, et qu'il pourrait l'être aussi pour les animaux ; mais pour qu'il puisse être employé à la nourriture du bétail, il est nécessaire que son prix ne soit pas augmenté de la taxe. Il suffirait de le détaxer pour que la dispense complète de la taxe puisse être accordée sans crainte qu'il soit employé à la consommation humaine. En Allemagne, la consommation des sous-produits détaxés des sucres s'est élevée de 633 quintaux en 1901 à 49,752 quintaux en 1902. La détaxation du sucre est facile ; il suffirait d'ajouter aux sucres 10 pour cent de poids de sucre pur, sans enlever, sans le contrôle de la Régie, ainsi que la propose le Syndicat des Fabricants de sucre. Sans doute, l'Administration opposera-t-elle ses lenteurs habituelles à l'adoption de cette mesure. Il faudra une action énergique pour la faire sortir de sa torpeur.

Le sucre en brasserie et dans l'industrie alimentaire Mon honorable collègue M. Caulet a demandé le dégrèvement complet des sucres employés dans la brasserie. Il est possible d'employer des procédés successifs et nécessaires que son prix ne soit pas augmenté de la taxe. Il suffirait de le détaxer pour que la dispense complète de la taxe puisse être accordée sans crainte qu'il soit employé à la consommation humaine. En Allemagne, la consommation des sous-produits détaxés des sucres s'est élevée de 633 quintaux en 1901 à 49,752 quintaux en 1902. La détaxation du sucre est facile ; il suffirait d'ajouter aux sucres 10 pour cent de poids de sucre pur, sans enlever, sans le contrôle de la Régie, ainsi que la propose le Syndicat des Fabricants de sucre. Sans doute, l'Administration opposera-t-elle ses lenteurs habituelles à l'adoption de cette mesure. Il faudra une action énergique pour la faire sortir de sa torpeur.

Enfin, les industries alimentaires qui emploient le sucre doivent être particulièrement favorisées. La loi a bien prévu que les denrées exportées seraient exemptées de la taxe de consommation, mais l'exemption n'est accordée qu'aux sucres dans les quantités qui sont nécessaires pour l'exportation et dont aucun produit ne peut servir à la consommation intérieure. Fatalement devant pareilles exigences, cette mesure restera lettre morte. On a donc demandé que la fabrication des confitures, fruits confits, biscuits, sirops, bonbons, chocolat, lait condensé, et tous les autres produits sucrés en vue de l'exportation, soit permise dans toutes les usines

sous la surveillance de fin, et que la totalité du sucre employé soit déterminée d'après les constatations de la Régie, pour donner lieu à la création de certains feux d'exportation.

Je m'emploierai avec ardeur à l'adoption de ces mesures qui, pour être peut-être des palliatifs, ne sont cependant pas moins des soulagements à l'agriculture et à l'industrie du sucre.

Quand la France aura retrouvé sa liberté et imprudemment aliéner pour cinq ans par les ministres Caillaux et Delcassé, il y aura lieu de rechercher, pour un retour à une législation protectrice, les moyens de réparer le désastre. Vous pouvez compter sur moi pour dévouer pour ce que but soit atteint sans retard.

Je vous prie, Monsieur le Délégué, l'expression de mon dévouement. Félix Chateleyan, Conseiller général, Premier adjoint au maire de Roubaix, Membre du Conseil général de la Fédération républicaine de France.

JEUNES MÈRES N'OUBLIEZ PAS que le Lait stérilisé de la Belle Etoile, 13, rue du Bois, 13, est de l'avis de tous les Docteurs, le sauveur des enfants. On porte à domicile. Téléphone, 604. 44177-8

PRINCESSE MAKOKO savon Victor Vaisnier Nouveau parfum.

Chronique Locale ROUBAIX

NOS SERVICES POSTAUX EN 1903 Bureau de la rue Pierre-de-Roubaix

Le trafic du bureau de postes de la rue Pierre-de-Roubaix a progressé d'une façon assez sensible durant l'année 1903. Le produit total de ce bureau, qui était l'année précédente de 61.631 fr. 98, s'est élevé à la somme de 66.450 fr. 60, soit une augmentation de 4.818 fr. 62.

Il est parti, chaque jour, en 1903, une moyenne de 1.400 objets de correspondance de toute nature, soit un total d'environ 511.000.

Voici le détail des diverses opérations : Poste. — Le montant des mandats français émis a été de 167.832 francs 75 et celui des mandats internationaux de 27.186 fr. 27, soit un total de 195.018 fr. 02. Le droit perçu sur les mandats français a été de 1.033 fr. 10, et sur les mandats internationaux ; de 173 fr. 75 sur les bons de poste ; soit un total de 1.207 fr. 85. Le produit de la vente des timbres-poste s'est élevé à 58.761 fr. 25 ; le montant des mandats français payés à 123.648 fr. 00 et celui des mandats étrangers à 1.715 fr. 50, soit un total de 127.363 fr. 50.

Caisses d'épargne. — Il a été délivré 145 lettres de Caisse d'épargne. Le montant des sommes reçues s'est élevé à 94.829 fr. 82 et celui des sommes remboursées à 82.404 fr. 60.

Telegraphes. — Le bureau de la rue Pierre-de-Roubaix a expédié 5.772 télégrammes pour un somme de 5.075 fr. 70 et en a reçu 12.455.

Telephone. — Le produit annuel de ce service a été de 93 fr. 30.

LA MUTUALITÉ MATELLE ROUBAISSENE. — Les statuts de la Société de secours mutuels la Mutualité Matelleville Roubaissienne ont été approuvés par arrêté ministériel du 16 décembre. On sait que le but de cette Société est de donner des secours à la naissance de chaque enfant. Les sociétés respectives, pendant quatre semaines, douze francs soit qu'elle soit née à l'heure, pendant le second mois, une prime d'allaitement de vingt francs. La cotisation des membres participants est fixée à 10 centimes par semaine.

On peut s'inscrire au siège de toutes les Sociétés de secours mutuels de Roubaix. La Société compte déjà un grand nombre de membres participants. Le Comité fait un pressant appel auprès des personnes qui n'ont pas encore souscrit, car elles s'inscrivent comme membres fondateurs ou honoraires.

L'INSTITUT POPULAIRE DE L'ÉPEULE. — Conférence d'extension universitaire. — L'1 P. reprend dimanche prochain la série de ses conférences interrompue par les fêtes du Nouvel An. M. Delapine, licencié ès-sciences, professeur aux Facultés catholiques, traitera un sujet bien intéressant pour les Roubaissiens : L'origine des centres industriels. Il accompagnera sa causerie de projections fort curieuses.

La conférence de M. Delapine sera accompagnée d'un concert organisé par le groupe d'artistes amateurs dont le grand talent est si apprécié des habitants de l'1 P.

On trouvera gratuitement des cartes chez tous les SOMMAIRE du 5 janvier avec alletto à pour titre de la situation des la Teinture de la Situation de la soirée. — A Roubaix-Tourcoing des livres. — L'actualité des 21, Grand-Rue N. G. R. M. Paul Les 7 janvier, à lieu le samedi l'église du St Kilin, 04, Rue

L'ADJUDICATION de charbon et de saux effluées de la Mairie. Le maire, assisté

FEUILLET LA JO LA

Je veux Savanne — mais un de je vote. Et, plus son oreille, — Les saux dans cette Henri reg Il crut que — Madam bien à ce que Marthe, prit ce qui briel Savan — Non grand-mère que la quasi priété de la c'est la ver L'affaire qu'il était versa et eff A coup bat de se

DERNIÈRES NOUVELLES SPORTIVES HIPPIQUE COURSES A MARSILLE le 7 janvier. (Par dépêche.) — Le temps resté bon et l'assistance était encore assez nombreuse aujourd'hui, au parc Bordy. Voici les résultats.

Priz du Prout (course de haies, à réclamer, 2.500 fr., 3.400 m.) : ler, Cronstadt (Mormat), pesage 301.50, placé 161.50, pouce 260.00, placé 100.50 ; 2, Saint-Sauveur (Chapman), pesage 22.50, placé 9.00 ; 3, Quarter-Mestre (L. Bariller), pesage 20.50, placé 7.00.

Priz de la Société des Steeple-Chase de France (steeple-chase, 5 série, 4.000 fr., 3.400 m.) : ler, Téméraire (Chapman), pesage 22.50, placé 9.00, pouce 30.00, placé 15.00 ; 2, Kéopthe (H. Hoc), pesage 18.00, placé 7.00 ; 3, Priz du Pharo (course de haies, handicap, 3.000 fr., 2.800 m.) : ler, Hébé (L. Bariller), pesage 25.80, placé 12.00 ; 2, Téméraire (Chapman), pesage 38.00 ; 3, Bisarra (Ch. Bariller), pesage 24.00.

COTONS AMÉRICAINS New-York, jeudi, 7 janvier 1904. Cours de clôture

Table with columns: TERME, New-York, New-Orléans. Rows include JANVIER 1904, FÉVRIER, MARS, AVRIL, MAI, JUIN, JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE, OCTOBRE, NOVEMBRE, DÉCEMBRE. Values are listed in columns for each month.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE ROUBAIX, jeudi, 7 janvier 1904. 6 heures soir, 6° au-dessus de zéro, 770, beau temps, 5 heures soir, 5° au-dessus de zéro, 770, beau temps, 9 heures soir, 3° au-dessus de zéro, 770, beau temps.

Minuit, 0°, 770, beau temps. 2 heures matin, 0°, 770, beau temps.

DERNIERE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

LE CONFLIT RUSSO-JAPONAIS Armements universels Toulon, 7 janvier. — Le croiseur cuirassé Sully entrera demain en armement à Toulon. Ce bâtiment, qui est destiné à l'escadre de l'Extrême-Orient, appareillera dans un mois de saur.

Washington, 7 janvier. — Le conseil des Etats-Unis à Séoul télégraphie au département de l'Etat que les trente soldats débarqués à Chemupo, que les autorités japonaises du chemin de fer avaient refusé de transporter dans la capitale, sont arrivés à pied à Séoul.

Rome, 7 janvier. — On télégraphie de Naples au Général d'Italie que le croiseur Marco-Polo qui doit aller renforcer l'escadre italienne en Extrême-Orient. Le Marco Polo embarquera l'amiral Deliberto, désigné pour le commandement de l'escadre.

Démittis Berlin, 7 janvier. — On mande de Tokio que, dans les milieux officiels, on ne sait rien du prétendu débarquement de Japonais à Masamho, dont on a parlé en Europe. On dément en outre que le Japon songe à occuper ce port.

Londres, 7 janvier. — La Légation coréenne à Londres, dans une note communiquée aux journaux, dit n'avoir reçu aucune nouvelle concernant le débarquement de troupes étrangères en Corée. La note se termine ainsi : « Les historiens des désordres de Séoul sont exagérés. Aucun danger ne menace les intérêts étrangers. »

L'état de santé de M. Waldeck-Rousseau Paris, 7 janvier. — Le bruit courait, hier soir, avec persistance, que l'état de santé de M. Waldeck-Rousseau s'était considérablement aggravé. On affirmait même qu'une opération chirurgicale avait dû être effectuée.

Au domicile de l'ancien Président du Conseil, on dit qu'aucune opération n'a été faite, que l'état du malade est resté le même, et qu'il n'inspire point d'inquiétude.

Une déclaration ministérielle Paris, 7 janvier. — On annonce que le gouvernement prépare une déclaration qui serait lue à la tribune de l'une des deux Chambres et qui indiquerait dans quel sens le Cabinet souhaiterait que fût réglé l'ordre des importants travaux législatifs de la session de 1904.

Révocation d'un maire Saint-Brieuc, 7 février. — M. de Roffignac, maire de Plougrenet, déjà suspendu pour un mois par le Préfet des Côtes-du-Nord, pour avoir réprouvé des émissaires religieux dans l'école de garçons de sa commune, contrairement à la loi de la neutralité scolaire, vient d'être révoqué par décret.

Poturs cardinaux Rome, 7 janvier. — Le bruit court que le prochain Consistoire n'aurait lieu qu'au mois de juin, et que les deux nonces à Paris et à Madrid, Mgr Lorenzelli, et Mgr Rinaldini, y seraient nommés cardinaux.

L'art sacré Rome, 7 janvier. — On confirme la publication prochaine, probablement en mois-ci, d'un document pontifical concernant l'art sacré et tendant à orienter, aux églises, les statues monumentales et les peintures dépourvues de tout caractère artistique. Ce document recommandera de conserver soigneusement les objets d'art religieux tels que les peintures, les statues, les tapisseries, etc.

Un mariage Bordeaux, 7 janvier. — Aujourd'hui a été célébré, en l'église Saint-Eloi, à Bordeaux, le mariage de M. Crebassa, chef du service général à notre agence de Paris, avec Mme Michaud, sœur de M. Albert Seuve, l'héroïque officier qui, lors de la catastrophe du Liban a arraché plus de vingt victimes à la mort.

Une institutrice assassinée Constantine, 7 janvier. — Aujourd'hui, à la Croix, près de La Calle, l'institutrice de ce village et ses deux enfants ont été assassinés. On a retrouvé les cadavres gisant dans la salle même de l'école.

A Saint-Domingue New-York, 7 janvier. — Les commandants des navires anglais et américains, qui croisent dans les eaux dominicaines, ayant manifesté l'intention de débarquer des hommes pour conjurer le danger que les révolutions parallèles font courir aux nationaux étrangers, le gouvernement dominicain a répondu, à ce point de vue, par l'ordre de fermer les ports de Compostela, Azula, Sanpedro de Macoris, Samana, Sanchez, Puerto-plata, et Montegriati.

Le marché des cotons à New-York New-York, 7 janvier. — La marche des cotons ferme à l'ouverture, a fléchi subitement d'environ 50 points. On remarque que certains spéculateurs, en partie due à la crainte de la guerre. Plus tard le marché a été en reprise. Grâce aux hausseurs et à des achats, les portes ont été à peu près toutes couvertes, et la clôture s'est effectuée presque au milieu.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE. — Réception des nouveaux docteurs et diplômés. — La seconde conférence de M. Ravier du Magny, professeur à la Faculté libre de droit de Lyon sur les garanties de la liberté individuelle et de l'inviolabilité du domicile, a eu lieu jeudi à cinq heures, devant un public assez nombreux et assez sympathique que la veille, dans sa conférence précédente, M. Ravier du Magny n'avait pu parler de la liberté individuelle, dans la seconde, il a été occupé de l'inviolabilité du domicile et il a étudié les sanctions qui s'appliquent à ces deux libertés.

L'inviolabilité du domicile est le corollaire de la liberté individuelle. Le domicile est tout lieu où l'on habite avec ses dépendances délimitées par les côtières. Le

Code Pénal et le Code d'Instruction criminelle déclarent délictueuse toute violation de la commission des lois par des fonctionnaires supérieurs. Cependant, cette inviolabilité comme la liberté individuelle n'est pas absolue et le maintien de l'ordre social nécessite des restrictions.

Les restrictions, établies par la loi, diffèrent suivant qu'il s'agit de la nuit, ou, pour la nuit, les dispositions au principe de l'inviolabilité du domicile sont peu nombreuses et strictement prévues par les textes. Nous les cas d'incendie, d'appel du deland, de certaines industries autorisées, dans un intérêt fiscal, à un contrôle de la nuit, ou, pour la nuit, les dispositions au principe de l'inviolabilité du domicile sont peu nombreuses et strictement prévues par les textes.

Pendant le jour, le principe de l'inviolabilité s'étend à tous les cas d'incendie, d'appel du deland, de certaines industries autorisées, dans un intérêt fiscal, à un contrôle de la nuit, ou, pour la nuit, les dispositions au principe de l'inviolabilité du domicile sont peu nombreuses et strictement prévues par les textes.

Un jour où nous avons clairement vu que la coalition des forces radicales et radicaux-socialistes imprimait un mouvement brusque et continuait vers un étatisme oppressif et tyrannique, nous avons combattu l'esprit, d'intolérance, d'irréligion, de compression spéculant sur l'abaissement des caractères.

Deux politiques se présentent à vous, et vous aurez à choisir entre la République de division intestine, de renouement, de sectarisme, et la République de tous et pour tous.

Lisez la profession de foi de M. Triboureaux, la seule qui nous plaise d'analyser. Rediffusez la vraie situation ? Il n'a pas osé aborder les seules questions en jeu.

Il reste sur les questions